



À l'attention des  
**PARENTS des LICENCIÉS  
ET LICENCIÉS**  
**Saison 2018-2019**

St Nazaire, le 05 juin 2018



**Objet** : Mécénat et frais kilométriques

Chers parents, licenciés,

Vous ou votre enfant êtes inscrits au SNVBA. Les équipes vont être amenées à se déplacer.

Le club ne peut compter que sur votre aide pour assurer les déplacements. Un calendrier vous sera adressé en début de saison.

Conscient des efforts que cela demande, nous vous proposons d'assurer à tour de rôle cette tâche, votre participation aux déplacements sera minimisée.

Bien-sûr cela engage des frais.

Le SNVBA est une association 1901 reconnue d'intérêt général. Elle peut à ce titre recevoir des dons ou justifier d'un abandon de frais auprès de l'administration fiscale.

Le montant de ces frais permet une réduction fiscale de 66 % des sommes dépensées par vous pour les déplacements de l'équipe de votre enfant.

Le barème réglementaire des frais kilométriques des bénévoles est de 0,311 euros/km.

Le bénévole renonce donc expressément au remboursement des frais kilométriques engagés pour le compte de l'association (cf. déclaration de frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole). L'association vous remet alors un reçu normalisé attestant de l'engagement des frais et servant de justificatif auprès de l'administration fiscale.

Nous demeurons bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement et sportivement vôtre,

Yannick POTERIE  
Président SNVBA

